



formations Les Hivernales

du 5 au 8 février 2019

Le Budget dans tous ses états

- 1 Optimiser sa recette fiscale
- 2 Le Budget communal
- 3 L'analyse financière et l'emprunt

Pour bénéficier du financement 100% DIF élu
il convient de se préinscrire avant le lundi 3 décembre midi
sur www.amjura.fr rubrique formations.



PRÉ-INSCRIPTIONS

Pour bénéficier du financement 100% DIF-élu inscrivez-vous auprès de l'AMJ avant lundi 3 décembre midi

Vous devrez alors renvoyer votre dossier de demande de financement par mail au DIF-élu 2 mois avant le jour de votre formation.

L'élu (maire, adjoint, conseiller municipal, président, vice président ou conseiller communautaire) n'avance ni ne paye les frais pédagogiques.

Il peut se faire rembourser ses frais de repas et de déplacement par le pôle DIF-élu.

DOSSIER À RETIRER

- *En ligne www.amjura.fr rubrique formations*
- *Par téléphone au 03 84 86 07 07*
- *A l'A.M.J au 4 av du 44e RI à Lons-le-Saunier*

(bât Hôtel de ville, se présenter avec CNI et dernière convocation au conseil municipal ou communautaire).

Pour les élus ayant épuisé leurs 40 heures de formations DIF-élus, les élus s'inscrivant après le 13 décembre midi, ou les agents dans la limite des places disponibles, il est possible de s'inscrire par l'intermédiaire de sa commune ou intercommunalité. L'AMJ émettra une convention de formation et facturera à la collectivité. La formation des élus est en effet une dépense obligatoire à inscrire au budget (article 6535).



9h30/12h30 - 14h/17h > **Mardi 5 février 2019** > Conliège - **Mercredi 6 février 2019** > Foucherans

Comment optimiser sa recette fiscale sans toucher aux taux d'imposition



Durée : 6 heures

Comment agir sur vos bases d'imposition pour augmenter vos ressources tout en diminuant la charge fiscale de vos contribuables ? L'association des maires et des présidents d'intercommunalité a développé une formation pratique, spécialement conçue pour les représentants des communes de moins de 4 000 habitants afin de leur permettre d'optimiser les trois taxes « ménages » (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) en agissant sur leurs bases d'imposition. Ce module permet de connaître les leviers pour, d'une part, assurer une meilleure équité fiscale entre les contribuables et, d'autre part, augmenter le produit fiscal d'une collectivité via la compensation de l'Etat dans le cadre du dégrèvement de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Profil du stagiaire

- Elus des communes de moins de 4000 habitants du Jura
- Dans la limite des places disponibles agents des communes de moins de 4000 habitants du Jura

Prérequis

- Aucun

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Savoir identifier les anomalies dans les évaluations proposées et organiser leur correction
- Optimiser les bases fiscales « ménages »
- Appréhender le rôle de la commission communale des impôts directs (CCID) dans l'évaluation des bases fiscales

CONTENU (PROGRESSION PEDAGOGIQUE)

- Le mode de détermination des bases fiscales ménages :
 - La fiscalité : un système déclaratif
 - Définition et mise en place de la valeur locative cadastrale
 - Description des nomenclatures du bâti (catégories,)
 - Mode de calcul de la surface pondérée totale

- La commission communale des impôts directs (CCID) :
 - Quand et comment intervient la CCID ?
 - Comment organiser sa CCID ?
- Préparer une CCID et animer la réunion :
 - Découverte des outils (PV 70, Liste 41, 1386TH, 1386TF, 6034...)
 - Identifier les anomalies d'évaluations
- S'approprier le dégrèvement de la taxe d'habitation pour augmenter la compensation de l'Etat
 - Comment la compensation de taxe d'habitation sera réalisée ? Quelles actions mener pour optimiser les effets pour sa collectivité ?
 - Quels effets pour les contribuables concernés ?
- Quels travaux mener dans son territoire ?
 - Comment réaliser les campagnes terrain ? Comment déceler les potentielles anomalies dans chaque commune représentée ?
 - Comment utiliser l'outil d'optimisation du cadastre pour simplifier les démarches ?

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Utilisation d'un outil permettant de réaliser le diagnostic
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation. (modèles de documents à envoyer aux administrés et services fiscaux)

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence.
- Génération des états correctifs pour la collectivité de chaque stagiaire.
- Formulaire d'évaluation de la formation.

FORMATEUR

Mathieu Beraut, Ecofinance

9h30/12h30 - 14h/17h > Mercredi 6 février 2019 > Conliège - Jeudi 7 février 2019 > Fouchérans

Le Budget communal (avec les dispositions de la Loi de Finances pour 2019)



Durée : 6 heures

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Profil du stagiaire

- Elus, adjoints, conseillers municipaux
- Dans la limite des places disponibles agents des communes

Prérequis

- Aucun

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser les principes budgétaires et les éléments fondamentaux de l'organisation financière de la collectivité
- Maîtriser le contenu et les étapes de l'élaboration du budget
- Appréhender les nouvelles dispositions de la loi de finances pour 2019

CONTENU (PROGRESSION PEDAGOGIQUE)

- La préparation budgétaire
 - Les autorités réglementaires chargées de la préparation du budget
 - Les organes de réflexion et de consultation
 - Le débat d'orientation budgétaire (intérêts et contenu)
 - Le budget n'est pas encore voté ! Peut-on engager des dépenses de fonctionnement et d'investissement ? Et si oui, selon quelles modalités ?
 - Les différentes techniques de préparation du budget
 - Le recensement des informations indispensables (internes et externes à la collectivité)
 - Un objectif essentiel : réaliser des économies budgétaires
 - Le budget doit être la traduction, le premier maillon d'une démarche pluriannuelle (nécessité de mettre en œuvre une prospective budgétaire)
 - Une analyse financière succincte : Identifier la santé financière de la collectivité / Repérer les marges de manœuvre / Déterminer le résultat de l'exercice précédent
- La mise en forme du document budgétaire
 - Première estimation

- Fixation des dépenses et des recettes de base
- Détermination de la politique fiscale : La valeur locative cadastrale et les bases d'imposition / L'état 1259 / Le vote des taxes (aspects pratiques)
- Le recours aux emprunts
- Dégager la marge de manœuvre
- Utilisation de la marge de manœuvre en fonctionnement et en investissement
- Ventilation des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement
- Affecter le résultat
- Inscription des mouvements d'ordre (amortissements)
- Les derniers ajustements et recherche de l'équilibre réel du budget
- Le vote (modalités) et le contrôle du budget

- Cas pratique de mise en place du budget
- Les dispositions de la loi de finances pour 2019

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Livret remis à chaque stagiaires.
- Exposés théoriques / cas d'application
- Apports théoriques et méthodologiques
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence.
- Formulaire d'évaluation de la formation.

FORMATEUR

Rémy CLouet, Collectivités locales du Grand Est



9h30/12h30 - 14h/17h > **Vendredi 8 février 2019** > Conliège

L'analyse financière et l'emprunt

Rétrospective et prospective et la construction d'un plan de financement par recours à l'emprunt



Durée : 6 heures

Cette formation est particulièrement adaptée pour les élus qui souhaiteraient repartir en 2020 sur un nouveau mandat en connaissant mieux les capacités financières de leur collectivité. Elle nécessite au préalable une bonne connaissance des mécanismes budgétaires (M14).

Ce module transmet une méthodologie permettant par la suite de réaliser l'analyse financière rétrospective et prospective de sa collectivité. Le focus sur l'emprunt permet de définir le volume pluriannuel d'investissement envisageable en fonction du niveau de subvention attendu.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Profil du stagiaire

- Maires, adjoints, conseillers municipaux
- Présidents, vice-présidents, membres de la commission finance d'EPCI
- Cadres et agents du service finance dans la limite des places laissées disponibles

Prérequis

- Bonnes connaissances des concepts de base financiers et comptables
- Ou avoir suivi une formation budget communal

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Évaluer la situation financière de la collectivité
- Estimer les marges de manœuvre
- Construire des scénarii prospectifs
- Déterminer le montant de l'emprunt
- Choisir la maturité, le profil, l'indexation
- Gérer activement la dette

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

- Évaluation de la situation budgétaire de la collectivité et de ses capacités d'investissement
 - Analyse budgétaire rétrospective
 - Analyse budgétaire prospective avec évaluation des capacités d'investissement tout en maintenant les grands équilibres budgétaires

- Construction du plan de financement de l'investissement
 - Les modes de financement
 - La détermination du recours à l'emprunt
 - Les caractéristiques de l'emprunt et son cahier des charges
- Les produits bancaires
 - La ligne de trésorerie - Durée / index / conditions
 - Les caractéristiques de l'emprunt bancaire - La phase de mobilisation - La phase d'amortissement
- Les marchés financiers
 - L'historique : évolution des courbes de marché
 - La tendance actuelle d'évolution des marchés et les anticipations à venir
 - Les conditions actuelles des emprunts à taux fixe et taux variable
- La gestion active du stock de dette existant
 - Les conditions de sortie des contrats à taux fixe. Les différents types d'indemnités
 - Les modes de refinancement des contrats à taux fixe. Refinancement ou autofinancement des indemnités
 - La gestion des contrats à taux variable. Indemnité de sortie ou non

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence.
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.

FORMATEUR

Olivier Billot, expert financier d'Analis finance

Toutes les formations avec
le programme actualisé sur :
www.amjura.fr
Rubrique > formations



ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ■■ 39
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DU JURA

• 4, avenue du 44^e R.I. • 39000 Lons-le-Saunier • Tél. 03 84 86 07 07
• contact@amjura.fr • www.amjura.fr • [f amjura](https://www.facebook.com/amjura) • [I amjura](https://www.instagram.com/amjura)